

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 00185

Numéro SIREN : 469 501 852

Nom ou dénomination : API DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2018 sous le numéro de dépôt 4071

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PORTALIS SOCIETE D'AVOCATS CONSEILS
BRUNO DEPRET & ASSOCIES
BP 50143
59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : API DEVELOPPEMENT

Numéro RCS : 469 501 852

Numéro Gestion : 1969B00185

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 382 rue du Général de Gaulle
59370 Mons-en-Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2017

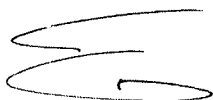
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 26/02/2018

Sous le numéro : 4071

Délivré à Lille Métropole le 27 février 2018

Le Greffier,



API DEVELOPPEMENT

21850607100

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 €uros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Béatrice DEBOSQUE.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 382 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 6 9 5 0 1 8 5 2 0 0 0 1 3		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/08/2017	N-1 31/08/2016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	3 376 924	3 028 784		
		Constructions AP	AQ	21 579 784	9 361 208	12 218 576	11 304 850
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles AT	AU				
		Immobilisations en cours AV	AW	1 051 916	1 051 916	751 580	
		Avances et acomptes AX	AY	180 000			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	10 139 916	10 139 916	6 340 660	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	3 750 871	49 000	3 701 871	2 567 924
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI				
TOTAL (II) BJ		BK	40 079 411	9 410 208	30 669 203	23 993 797	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	219 647	219 647	37 933	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	207 915	207 915	853 711	
		Autres créances (3) BZ	CA	870 604	870 604	1 082 361	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	2 698 729	2 698 729	501 111		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	13 955	13 955			
	TOTAL (III) CJ	CK	4 010 850	4 010 850	2 475 116		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	44 090 261	9 410 208	34 680 053	26 468 913	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API DEVELOPPEMENT</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 750 000)	DA	750 000	750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	3 811	3 811
	Réserve légale (3)	DD	75 000	75 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	8 288 988	6 532 684
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 036 804	1 756 303
	Subventions d'investissement	DJ	65 251	75 615
	Provisions réglementées *	DK	1 328 514	1 160 792
		TOTAL (I)	DL	13 548 367
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	519 148	622 948
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 294	18 294
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	459 444	223 449
	Dettes fiscales et sociales	DY	439 164	363 767
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 695 636	14 886 250
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	21 131 686	16 114 707
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	34 680 053	26 468 913
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E	3 811	3 811
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 587 087	15 220 217
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	3 103 008	FH		FI	3 103 008	2 880 983	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 103 008	FK		FL	3 103 008	2 880 983	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	10 733	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 103 009	2 891 716	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	180 982	90 355	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	287 972	225 779	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 364 440	1 255 693
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	3	70	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 833 397	1 571 897		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 269 612	1 319 819		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 274 666	1 078 540	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	30 112	55 164	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		100	
	Total des produits financiers (V)					GP	2 304 778	1 133 804	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	49 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	83 122	366 497	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	132 122	366 497	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 172 656	767 307		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 442 268	2 087 126		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053

SAS API DEVELOPPEMENT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	3 028 784	KH		KI	348 140	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	19 301 617	KK		KL	2 278 167	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	145 965
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	751 580	LI		LJ	1 110 849	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	180 000	
	TOTAL III					LN	23 081 980	LO		LP	4 063 121	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	8 908 584	8V		8W	5 295 177	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	8 908 584	LR		LS	5 295 177			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	31 990 564	ØH		ØJ	9 358 298		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	3 376 924	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	21 579 784	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG	145 965	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	810 512	NA	1 051 916	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	180 000	NF		
TOTAL III			IY		NG	956 478	NH	26 188 624	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX	312 974	ØY	13 890 787	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	312 974	NK	13 890 787	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 269 452	ØL	40 079 411	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM	7 996 767	PN	1 364 440	PO		PQ	9 361 208						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL III			QU	7 996 767	QV	1 364 440	QW		QX	9 361 208					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	7 996 767	ØP	1 364 440	ØQ		ØR	9 361 208					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	189 350	R1		R2		R3	21 628	R4		R5		R6	167 722
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	189 350	X3		X4		X5	21 628	X6		X7		X8	167 722
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						N0	
Total général (I+II+III+IV)		NP	189 350	NQ		NR		NS	21 628	NT		NU		NV	167 722
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	189 350	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	21 628	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	167 722		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API DEVELOPPEMENT</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	1 160 792	TM	189 350	TN	21 628	TO	1 328 514	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 160 792	TS	189 350	TT	21 628	TU	1 328 514	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06		07	49 000	08		09	49 000
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY	49 000	TZ		UA	49 000	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 160 792	UB	238 350	UC	21 628	UD	1 377 514
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG	49 000	UH					
		- exceptionnelles	UJ	189 350	UK	21 628				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

SAS API DEVELOPPEMENT

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	3 750 871	UM	3 750 871	UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	207 915		207 915					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	210 403		210 403					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	539 248		539 248					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	120 953		120 953					
		Charges constatées d'avance	VS	13 955		13 955					
	TOTAUX			VT	4 843 344	VU	4 843 344	VV			
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	707	707					
			à plus d'1 an à l'origine	VH	518 441	105 141	413 301				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	18 294	18 294						
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	459 444	459 444						
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	198 782	198 782							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	125 808	125 808						
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	114 574	114 574						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	17 217 940	17 217 940						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	2 477 696	346 398	929 782	1 201 516				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	21 131 686	VZ	18 587 087	1 343 082	1 201 516			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	103 084	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	3 036 804			
			de son conjoint				WB				
					moins part déductible*		WC				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	49 000	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	49 000		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	433 197		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	133 346	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	133 346		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN			
								WO			
								XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	22 211			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
						TOTAL I		WR	3 674 558		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV			
								WH	185 091		
								WP			
								WW			
								XB			
								I6			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WZ					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	105 757	XA	2 168 909		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY				
	Majoration d'amortissement*						XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	2 354 000		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 320 558	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	1 320 558	XO			

Désignation

SAS API DEVELOPMENT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 756 303		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	1 756 303		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG				
					TOTAL II		ZH	1 756 303			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	67 904	69 092		
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	489	XQ	489			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	108 124	16 467		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	4 465	4 796		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	180 982	90 355		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	13 785	12 190		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	274 187	213 589		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	287 972	225 779		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	648 714	656 552		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	18 672	13 544		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I ou modèle 2460 de 2012) *						ØB				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP		0.00		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 Euros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

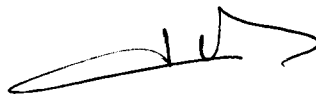
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2017, soit la somme de 3.036.804 euros, en totalité au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2018

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2017, soit la somme de 3.036.804 euros, en totalité au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Béatrice DEBOSQUE.

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI



G R E F F E

SAS API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 469 501 852

Siège Social :

382 rue du Général de Gaulle

59370 MONS EN BAROEUL

-oOo-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2017

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088



Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHULDEN

Sylvain CRETON
Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI
Ingrid SIKORSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

Mesdames, Messieurs les Associés
de la Société par Actions Simplifiée
SAS API DEVELOPPEMENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 août 2017**

Mesdames, Messieurs les Associés de la société API DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

www.aequitas.fr

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

Tél. : 03 20 74 64 40 - Courriel : audit@aequitas.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Participations et autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des participations.
- La note « Immobilisations corporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation par composants des immeubles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 26 janvier 2018.

Pour AEQUITAS AUDIT


Christophe LEWANDOWSKI
Associé


Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant

Commissaires aux Comptes

